



MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr    @metropoleTPM

L'AIDE AU PERMIS TPM

Une aide pour l'insertion professionnelle



© Adobe Stock

L'absence de permis constitue l'un des premiers freins d'accès à l'emploi ou à une formation. C'est pourquoi, la Métropole TPM s'engage pour faciliter et encourager l'entrée dans la vie active en proposant un dispositif de co-financement du permis de conduire.

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX

L'AIDE AU PERMIS TPM

POUR QUI ?

Toute personne en démarche active de recherche d'emploi et/ou de formation pour laquelle l'absence de permis constitue un frein à l'insertion professionnelle.

LES CONDITIONS

- Être domicilié sur l'une des 12 communes de TPM.
- Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail ou suivi par une mission locale, être en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.
- Avoir un projet professionnel ou un projet de formation qui justifie de l'obtention du permis de conduire catégorie B.
- Avoir obtenu son code, financé et réalisé au minimum 10 heures de conduite.
- Être en cours de formation à la conduite lors du dépôt du dossier de candidature.
- Ne pas avoir échoué plus de 2 fois à l'examen pratique.
- Ne pas être inscrit dans une auto-école sociale ou en ligne.

LES PRESCRIPTEURS

Missions Locales :

- Mission Locale de l'Ouest Var
☎ 04 94 10 21 82
- Mission Locale des Jeunes Toulonnais
☎ 04 94 18 97 77
- Mission Locale du Coudon au Gapeau
☎ 04 94 21 15 15
- Mission Locale Corail
☎ 04 94 12 60 40

Agences France Travail :

- Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Toulon Foch, Toulon La Rode, La Garde, Hyères
☎ 3949

Bureaux Municipaux de l'Emploi :

- La Garde
☎ 04 98 01 15 51
- Hyères
☎ 04 94 00 79 54
- Ollioules
☎ 04 94 30 41 14

PLIE TPM :

- ☎ 04 94 36 37 50

AVIE Cap Emploi :

- ☎ 04 94 22 36 16

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- En se rapprochant de son conseiller emploi ou référent insertion.
- Un dossier de candidature comprenant la situation professionnelle et les motivations du candidat pour l'obtention du permis de conduire doit être complété conjointement par le candidat et la structure qui l'accompagne.
- Une fois le dossier complet, cette dernière le transmet directement à TPM.

MONTANTS DE L'AIDE

Après obtention du code et des 10 premières heures de conduite financées et réalisées.

Versée à l'auto-école, elle s'élève à :

- 550 € maximum pour une 1^{ère} demande.
- 130 € maximum pour une 2^{ème} demande (en cas d'échec à l'examen pratique).

L'aide au permis TPM n'est pas cumulable avec les autres aides des communes, l'aide au permis de France Travail et l'aide aux apprentis.

Remise d'un kit mobilité « bon conducteur » aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis.



EN SAVOIR PLUS

MÉTROPOLITAIN
MÉTROPOLITAIN
Toulon Provence Méditerranée

Direction Citoyenneté et Proximité
Service Jeunesse et Proximité

☎ 04 94 93 37 27 / 04 94 93 68 25

www.metropletpm.fr